



BOURSE AUX VETEMENTS SOLIDAIRE

Organisée par l'Association
Cachan Solidaire Agir Ensemble
avec la ville de Cachan



cachansolidaire-csae@orange.fr

site : <https://cachansolidaire-csae.jimdofree.com>

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS MARS 2024

Article 1 : Il est accepté une liste par déposant de 3 € définitivement acquis par l'association.

Article 2 : Possibilité de dépôt : Vêtements, mode, linge de maison.

Pour **Adulte** (femme/homme) 10 articles maximum.

Pour **enfant** (jusqu'à 14 ans) 20 articles, panachage possible, si au moins 10 articles enfant.

Ne seront acceptés que des vêtements de saison, en bon état, propres et repassés, excepté sous-vêtements et maillots de bain.

Article 3 : 13% seront déduits du montant total des ventes au profit d'actions solidaires.

Article 4 : la restitution des vêtements déposés et le remboursement des ventes auront lieu le mardi de 15 H à 18 H précises sur **présentation impérative du présent document numéroté**. Au-delà de 18 H, les sommes dues et les vêtements non repris seront donnés à des associations caritatives. Il vous appartient de vérifier la somme versée et vos articles avant de sortir de la salle. Aucune réclamation ne sera acceptée ultérieurement. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol d'articles déposés.

Article 5 : tous les horaires annoncés peuvent être modifiés à tout moment pour des raisons de sécurité ou des contraintes extérieures.

Article 6 : tout déposant déclare avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte dans son intégralité, sans aucune réserve.

Réf : REGL24PE4